

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2017

### Le Conseil d'Etat donne raison à ENERPLAN sur l'autoconsommation

Le Conseil d'Etat a décidé de faire droit au recours d'ENERPLAN syndicat des professionnels de l'énergie solaire, concernant une circulaire de 2016 qui rappelons-le, interdisait une exonération de CSPE pour les projets autres que ceux en autoconsommation intégrale. Ainsi, les dispositions sur la CSPE autoconsommation de cette circulaire sont annulées, l'autoconsommation partielle de la production ne sera pas taxée ! Dans le même temps, l'Etat est condamné à verser 3500 euros au syndicat ENERPLAN.

Pour notre syndicat, cette condamnation est une réelle satisfaction de l'avoir emporté sur un point somme toute très technique. Le recours engagé avait permis d'alerter le ministère de la transition écologique de l'époque. Ainsi, la loi du 24 février 2017 avait déjà contraint le ministère de l'économie à revoir sa position pour l'avenir. Cette décision montre qu'il ne sera pas possible d'entraver l'essor de l'autoconsommation en France alors qu'il convient de l'encourager sous toutes ses formes.

*« Ce type de condamnation de l'Etat est assez rare. Il montre l'agacement du Conseil d'Etat vis-à-vis de la position de l'Etat sur le sujet. Ce recours a également permis à ENERPLAN, seul syndicat à réagir, de montrer sa vigilance à l'heure où l'autoconsommation décolle et où des discussions viennent de s'ouvrir sur sa taxation »* confie Arnaud Gossement, avocat d'ENERPLAN.

#### ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

**Sa vocation :** Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions :** Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Contact presse ENERPLAN : Martine Lausseau (AGM)

Portable : 06 15 02 82 60 - Email : [martine@lausseau.com](mailto:martine@lausseau.com)